



Fachverband Elektroapparate für Haushalt und Gewerbe Schweiz
Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 5/2019

(31 lignes, 2'392 caractères)

Légère hausse des ventes d'appareils électroménagers

L'Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques (FEA) a analysé la statistique des ventes du premier semestre 2019. Si le gros électroménager est un peu en recul, le petit électroménager enregistre une légère progression.

Dans le segment du gros électroménager, tous les appareils de cuisine sont en recul. Cette baisse des ventes est comprise entre -1,9% (réfrigérateurs) et -4,4% (hottes d'aspiration), si bien qu'elle peut être qualifiée d'uniforme. Dans la catégorie des appareils de lavage, le tableau est plus disparate: les sèche-linge accusent un recul de 1,2%, tandis que les ventes de lave-vaisselle augmentent de 1,2% et celles de lave-linge de 2,3%.

Traditionnellement exposé à d'importantes fluctuations, le petit électroménager enregistre une hausse de 2,9% par rapport au premier semestre 2018. Ce sont les climatiseurs qui connaissent la plus forte progression, étant entendu que les chiffres de la FEA ne sont pas forcément représentatifs pour cette catégorie d'appareils. S'agissant des appareils vendus à plus de 100 000 exemplaires, le tableau est plutôt positif. Six catégories d'appareils enregistrent une progression: les robots ménagers (2,9%), les bouilloires (12,6%), les rasoirs (6,6%), les appareils pour soins des cheveux (2,7%), les appareils pour soins dentaires (3,0%) et les ventilateurs (38,9%); trois connaissent un recul: les cafetières électriques (-13,6%), les fers à repasser (-7,2%) et les aspirateurs (-7,5%).

En chiffres consolidés, le gros et le petit électroménager enregistrent une légère progression: 1,9%.

Au vu de la stabilité conjoncturelle et du fait que l'activité reste soutenue dans la construction, les chiffres enregistrés dans le segment du gros électroménager ne sont pas satisfaisants. On peut supposer que les canaux de distribution non rattachés à la FEA ont progressé. Il n'y a rien à redire à cela, pour autant que les dispositions légales (exigences en matière d'efficacité énergétique, taxe d'élimination, etc.) soient respectées. À défaut, les entreprises honnêtes sont pénalisées. Afin que les conditions du marché soient les mêmes pour tous, la FEA s'engage en faveur d'une solution contraignante pour l'élimination des appareils.

Statistique des ventes pour le premier semestre 2019